



NEGOCIATIONS SALARIALES

Mobilisation le 17 mars !

Les négociations salariales fonction publique s'ouvrent jeudi 17 mars pour les 5,5 millions d'agent(e)s publics des trois versants de la fonction publique (Etat, Hospitalier, Territorial). C'est un enjeu considérable !

Le gouvernement économise sur le dos des agent(e)s publics en bloquant les salaires. Il multiplie pendant ce temps les cadeaux aux entreprises : 41,5 Mds € avec le pacte de responsabilité, sans retour pour l'investissement et l'emploi.

Le point d'indice : gelé depuis plus de cinq ans

La valeur du point d'indice est gelée à 4,63 € depuis le 1^{er} juillet 2010 !

⇒ **Depuis 2000 : perte de 18% de pouvoir d'achat**

En quinze ans, 27% d'inflation contre seulement 9% d'évolution du point d'indice

⇒ **Depuis 2010 : perte de 7,2 % de pouvoir d'achat**

En cinq ans, 7,2 % d'inflation contre ...0 % d'évolution du point d'indice... Sans commentaire.

Pendant toute cette période, les agents publics ont ainsi cumulé les pertes de pouvoir d'achat.

Solidaires revendique :

⇒ **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, par l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous-tes (60 points).**

⇒ **Le dégel du point d'indice, valeur de référence du pouvoir d'achat des fonctionnaires, pour le porter à 5 €.**

Solidaires revendique la limitation de la hiérarchie des salaires pour une meilleure répartition des richesses.

Le gel du point d'indice est d'autant plus défavorable aux agents que leur régime indemnitaire est faible, ce qui est en particulier le cas de la catégorie C.

L'écart entre catégories doit être réduit ; outre le dégel du point d'indice, une mesure de revalorisation des salaires par l'attribution d'un nombre de points uniforme y contribuerait.

Cela améliorera aussi le niveau des retraites.

Solidaires revendique l'égalité salariale femmes/hommes.

L'écart salarial femmes/hommes dans la Fonction Publique est de 15% (16% dans le versant Etat, 22% dans l'Hospitalier et 10% dans le Territorial)

Les salaires du secteur public plus faibles que dans le privé

Le salaire indiciaire de la catégorie C suit difficilement le SMIC (plus de un million d'agents, soit un agent sur 5) et plus le niveau de qualification s'élève, plus l'écart avec les salaires du privé s'accroît.

Non au RIFSEEP et à la rémunération au mérite !

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel) augmente encore la place de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire. Il consacre aussi l'individualisation de la gestion des personnels. Source d'arbitraire dans le traitement des agents, il est voué à miner le collectif de travail, à l'opposé d'une logique de service public.

**Il faut peser sur les négociations salariales qui se dérouleront
jeudi 17 mars, à Paris, rue de Babylone.**

**Solidaires Fonction Publique appelle
à participer au rassemblement à Paris
jeudi 17 mars 10h30
Métro Saint François Xavier**